

REGARDS

mars 2022

SUR MARCILLY-EN-VILLETTE



URBANISME

Le projet de
réaménagement
du centre bourg
avance!





Revoir notre conception de l'urbanisme

La loi Climat et Résilience publiée le 24 août 2021 nous contraint à concevoir une autre approche de l'urbanisme. L'un des buts de cette loi est de lutter contre l'artificialisation des sols dans les décennies à venir.

Un premier objectif est fixé : réduire par deux le rythme d'artificialisation des sols dans les 10 prochaines années par rapport à la décennie précédente. Cette ambition devra être traduite dans nos documents d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Un deuxième objectif fixe une absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 ce qui obligera les collectivités à concevoir l'artificialisation en fonction de la prise en compte possible des renaturations de sol.

Dès maintenant, les municipalités sont encouragées à densifier les espaces déjà urbanisés et à renaturer des sols artificialisés. Le PLUi visera à optimiser l'urbanisation du potentiel foncier disponible sur le territoire intercommunal dans le tissu urbain existant avant d'envisager des extensions urbaines.

Ces contraintes ont d'ores et déjà été prises en compte dans l'approche de notre PLUi. Dans une perspective de 2034, le scénario retenu pour notre commune de Marcilly-en-Villette prévoit une consommation maximum d'espace de 7,2 ha pour l'urbanisation et de 3,5 ha pour le foncier économique. La densité de nos projets d'urbanisme, après de nombreuses réunions avec les services préfectoraux, devra être conçue sur une base minimale de 15 logements à l'hectare.

Dans nos démarches, notre souci est de pouvoir concilier développement territorial et préservation de l'identité solognote. Sachons donc avoir un autre regard sur notre environnement compte-tenu des contraintes imposées.

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

EN BREF	3
CONSEIL MUNICIPAL	4
TRAVAUX	5
Adressage	
Enfouissement des réseaux secteur Bourillon	
Déploiement de la fibre optique	
BUDGET	6
Le budget communal 2022	
URBANISME / ENVIRONNEMENT	8
Requalification du centre bourg, point d'avancement	
Focus zéro phyto	
Semaine du Développement Durable	
Plantations à l'étang communal	
	
COM COM	9
PETR, une nouvelle opportunité pour nos projets	
PADD : une étape dans l'élaboration de notre prochain plan d'urbanisme (PLUi)	
ZOOM	10
Nos agents communaux	
PORTRAIT	11
Monument aux morts	

Marcilly en Vilette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Impression : Imprimerie Prévost
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : mars 2022



ÉTAT civil

NAISSANCES

15 septembre 2021, Hugo MITTON

12 octobre 2021, Henri JUHEL

19 octobre 2021, Tia MARECHAL

19 octobre 2021, Marceau NOEL

26 octobre 2021, Eléna BRAULT

29 octobre 2021, Marceau DAUDON

« Je m'appelle Marceau et je suis né à Marcilly-en-Villette, ça n'était pas arrivé depuis 1974 ! »

9 décembre 2021, Liwenn DELARD



DÉCÈS

15 octobre 2021, Monique CHAPART

18 octobre 2021, Raymond ROBIN

30 octobre 2021, Guy LABBE

14 février 2022, Simone ROBICHON

17 février 2022, Michèle PEQUIGNOT

1^{er} mars 2022, Christiane VIENOT

MARIAGE

14 décembre 2021, Svetlana COSSE et Jérôme MALARD

ÉLECTIONS

Le vote par procuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site : maprocuration.gouv.fr

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. "Maprocuration" permet un traitement numérique de la demande de

procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur "Maprocuration" sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Paiement de proximité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Service de Gestion Comptable de Meung-sur-Loire n'accepte plus les paiements en espèces. Pour payer en espèces, dans la limite de 300 €, rendez-vous chez votre buraliste agréé « Au Ventre Jaune », partenaire de la démarche « Paiement de proximité », vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces ou par carte bancaire.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

Info pratique : un distributeur de billets est à votre disposition chez notre buraliste « Au Ventre Jaune », pensez-y !



Concours des Maisons fleuries 2021

Beau succès pour cette édition 2021 avec une quarantaine de participants investis pour l'embellissement de notre commune.

Le palmarès :

- **Catégorie « Maison avec jardin très visible de la rue - Jardin Fleuri »**
 - > 1^{er} prix : Reine Ravier
 - > 2^{ème} prix : Bernard et Marie-Jeanne Gilbert
 - > 3^{ème} prix : Françoise Maillet
- **Catégorie « Maison avec jardin très visible de la rue - Type Paysager »**
 - > 1^{er} prix : Philippe Rivierre
 - > 2^{ème} prix : Jean-Luc Nicodème
 - > 3^{ème} prix : Michel Bourdin
- **Catégorie « Maison avec décor floral installée sur la voie publique »**
 - > 1^{er} prix : Colette Vilpoux
 - > 2^{ème} prix : Nathalie Vilpoux
 - > 3^{ème} prix : Patrick Loury
- **Catégorie « Maison avec balcon »**
 - > 1^{er} prix : Jean-Claude Gauthier

Félicitations à tous les participants !



Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).

SÉANCE 16/12/21

Présentation des résultats de l'activité du service de l'eau et de l'assainissement pour 2021

Le Conseil municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la Commission des Finances, reconduit à l'unanimité les différents tarifs relatifs au budget de l'Eau et de l'Assainissement applicable à compter du 1er janvier 2022 sur les bases 2021.

Proposition d'acceptation d'un leg

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le leg d'un habitant de la commune décédé, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

Projets d'aménagement d'une aire de loisirs et d'urbanisation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets d'aménagement d'une aire de loisirs sur un terrain situé à proximité de l'école maternelle et d'urbanisation d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue de Chantaloup et de la rue du Lièvre au Gîte.

Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des éléments présentés dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2022.

Indemnités des élus

Le Conseil municipal adopte pour 2022 (17 voix pour, 1 abstention) le principe des indemnités selon les bases définies pour 2021 en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Prix du concours des maisons fleuries 2021

Le Conseil municipal fixe les prix suivants : 1^{er} prix 35 € - 2^e prix 30 € - 3^e prix 25 € - 4^e prix 20 € - 5^e prix et suivants 15 €.

Représentation de la commune au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

La Communauté de communes a désigné en qualité de représentants de la commune, Stéphanie Charron, 1^{er} adjointe en qualité de titulaire et Joachim Salvan, conseiller municipal en qualité de suppléant.

SÉANCE 12/01/22

Aménagement du centre bourg : demande de subventions Conseil départemental

Monsieur le Maire informe le Conseil du dossier d'aménagement du centre bourg, après la réunion publique du 15 décembre 2021, pour lequel une estimation de l'opération vient d'être réalisée, en 5 tranches, pour un coût global de 1 407 042 € TTC. Il est proposé au Conseil de présenter 2 demandes de subventions auprès du Conseil départemental pour les tranches 1, 2 et 5, les tranches 3 et 4 feront l'objet d'une programmation sur les exercices à venir.

Subvention DRAC

À la suite d'une visite de la DRAC à l'église, la commune a été invitée à procéder à la remise en état d'un autel datant du 18^{ème} siècle et d'un tabernacle doré à la feuille d'or, ces deux éléments étant classés aux monuments historiques. Une demande de subvention va être faite pour l'étude préalable à la restauration estimée à 4 500 € qui pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 50 %.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne

Après avoir présenté les grandes orientations du PADD du PLUi des Portes de Sologne, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la tenue du

débat sur le PADD du PLUi mené par la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Marcilly à Marcilly

Une subvention de 700 € est attribuée à l'association Marcilly à Marcilly pour l'organisation de la prochaine rencontre des Marcilly de France les 25 et 26 juin 2022, à Marsilly (17).

La population légale est de 2 185 habitants au 1^{er} janvier 2022.

SÉANCE 2/02/22

Budget Primitif 2022 (Budget général)

Le budget général est adopté par le Conseil municipal (16 voix pour et 2 abstentions).

Budget Primitif 2022 (Budget Réserve foncière de La Chaise)

Le budget de l'aménagement de la réserve foncière de La Chaise est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2022 s'élève à la somme de 39 393 €.

Attribution d'un fonds de concours

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement d'investissements 2022.

Communauté Communes des Portes de Sologne : convention mise à disposition du service Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine (PROU)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour la mise à disposition d'un agent pour la pré-instruction des dossiers d'urbanisme à raison de 7 h les mardis en mairie de Marcilly-en-Villette.



Enfouissement des réseaux secteur Bourillon

L'enfouissement des réseaux sur le secteur du Bourillon se déroule selon le planning défini par l'entreprise en charge des travaux de terrassement. À terme, ces travaux permettront la disparition des câbles électriques, téléphoniques, ainsi que la rénovation de l'éclairage public des rues Désiré Pothier, du 8 Mai, du 11 Novembre, du Bourillon et du Lavoir. L'arrivée prochaine de la fibre n'a pas été oubliée et des fourreaux supplémentaires ont été intégrés aux tranchées.

MERCI aux riverains qui font preuve de patience et qui ont su mettre en œuvre ce qui était nécessaire au bon déroulement de ces travaux.

COÛT DES TRAVAUX :

- Lot Terrassement attribué à l'Ets VILLEDIEU FRÈRES : **238 024,80 € TTC**
- Lot Eclairage public attribué à INEO RÉSEAUX CENTRE : **96 579,48 € TTC**

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

L'ensemble des fibres optiques desservant les foyers de la commune sont collectées au local NRO (Nœud de Raccordement Optique) qui a été installé sur le parking de la salle des fêtes rue d'Orléans. Ensuite, 4 points de mutualisation du réseau Lysséo ont été répartis sur la commune pour permettre aux opérateurs qui le souhaitent de se connecter pour desservir les logements. Il est important de préciser qu'il n'existe aucun monopole de la part d'un opérateur. Vous pouvez tester dès à présent votre éligibilité sur des sites tels que «Degrouptest», «Ariase» ou encore ceux des opérateurs

commerciaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom...). Une réunion publique d'information sur le projet de déploiement de la fibre optique sur notre commune s'est tenue le 23 février dernier à la salle Chantaloup, le compte-rendu est disponible sur le site internet de la commune.



ADRESSAGE

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, les services de l'État ont programmé le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de manière à permettre l'accessibilité des services publics aux usagers.

Ce développement supposait un adressage précis des biens immobiliers et a conduit nombre de collectivités à créer des voies nouvelles et numéros de voirie. La qualité de l'adresse constitue en effet un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Un audit a donc été confié à La Poste en 2019 par décision du Conseil Municipal de manière à recenser tous les cheminements et habitations non identifiés. Le rapport remis fin 2020 faisait état de 221 points d'adresses sur un total de 1022 non répertoriés sur la commune, 568 présentaient un défaut de numérotation. Les améliorations requises reposaient sur une identification de tous les chemins desservant une habitation en évitant toute homonymie dans la dénomination. L'identification de 202 voies devait être analysée. Une numérotation métrique à partir du début de la voie est à la base de ce travail, cette numérotation devant respecter un ordre impair à gauche, pair à droite.

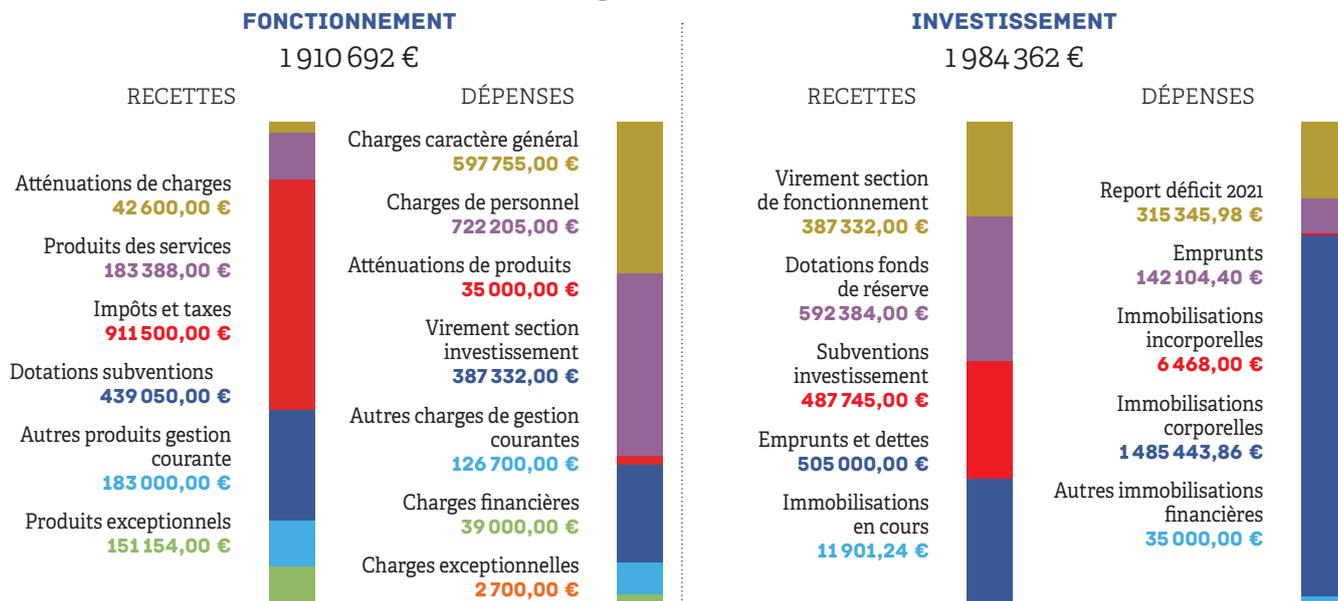
Ces données sont portées à la connaissance des partenaires institutionnels de la commune et reprises dans un registre national. Ces opérations ont été closes au 31 décembre 2021. La commune procède ainsi à la modification de tous les fichiers dont elle a la charge (élections, service de l'eau, école...). Chaque habitation se doit maintenant d'avoir un numéro visible depuis la voie publique.

Le budget communal 2022

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Report exécution 2021	315 345,98 €	Chaises classe informatique	2 498,97 €
Remboursement emprunts	137 104,40 €	Copieurs école élémentaire et mairie	6 000,00 €
Cautions	5 000,00 €	Programme mise aux normes éclairage public	35 000,00 €
Passerelle Moulin des Bois	47 500,00 €	Éclairage cour école élémentaire	6 379,99 €
Assistance maîtrise d'ouvrage centre bourg	43 000,00 €	Enfouissement des réseaux	376 512,95 €
Travaux centre bourg	748 800,00 €	Portes salle de musculation	4 848,00 €
Annuité EPFLI 170 place de l'église	35 000,00 €	Portail cour 113 rue des relais	5 592,00 €
Travaux sur voirie	50 507,57 €	Accès parking chantaloup	33 000,00 €
Espace cinéraire	2 940,00 €	Ventilation église	9 046,38 €
Aire de stockage des matériaux	53 024,40 €	Achat d'un barnum	4 150,80 €
Matériels voirie	3 700,00 €	Achat d'un bac CD bibliothèque	432,00 €
Solde extension groupe scolaire	34 500,00 €	Redevance logiciels	6 120,00 €
Stores école maternelle	8 335,00 €	Redevance site internet	348,00 €
Rénovation peinture école élémentaire	9 675,80 €	TOTAL	1 984 362,24 €

Budget communal

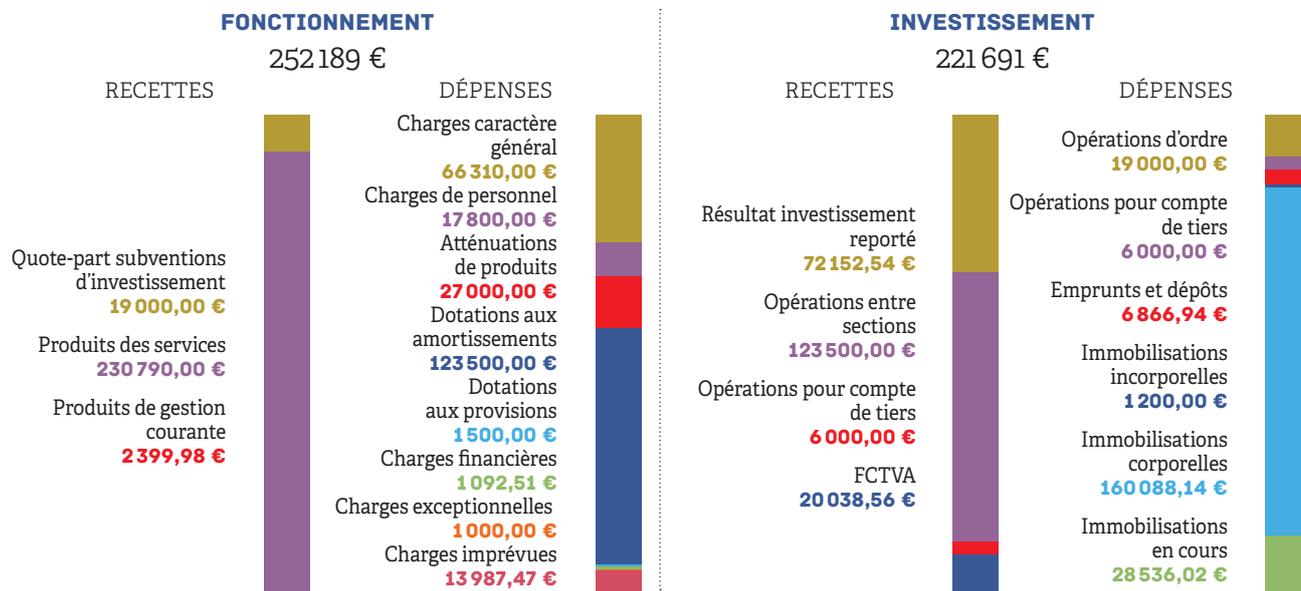


Subventions aux associations

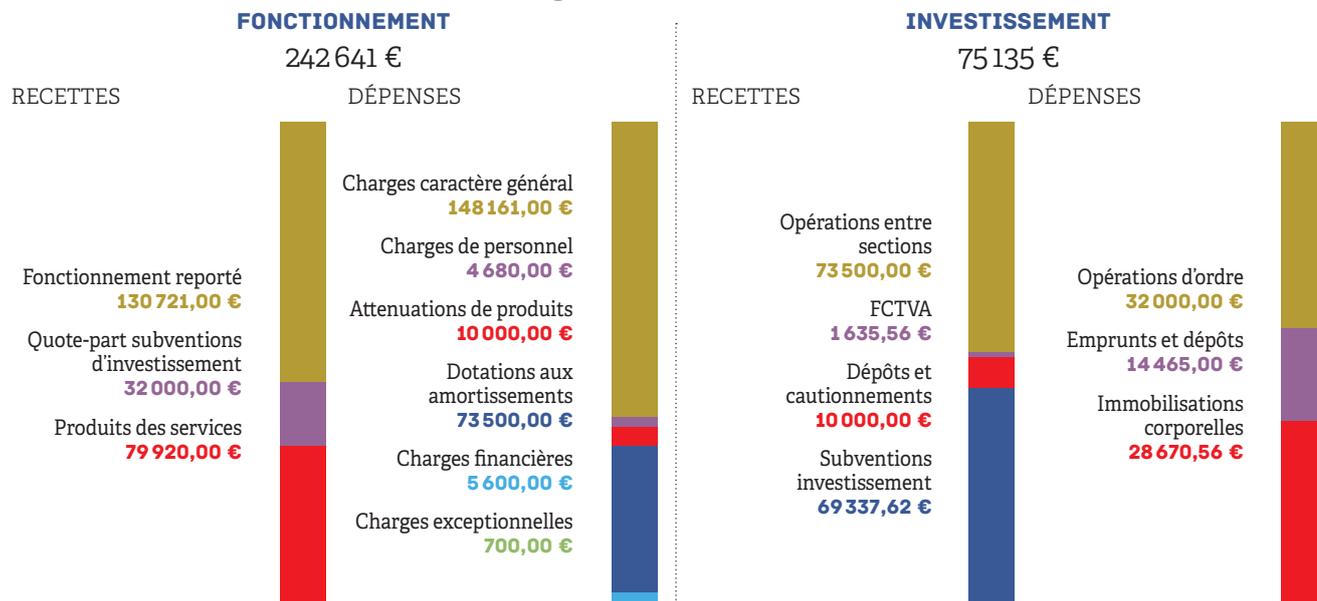
École de Musique	14 000 €	Association sportive du golf	500 €	Garajazik	200 €
Harmonie municipale	1 000 €	Association Equestre Marcilly	1 500 €	Restos du Cœur	250 €
C.O.S.M.	11 000 €	ID Créations	150 €	Secours catholique	200 €
U.A.M. Tir	550 €	Choraline	300 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Club des Anciens	300 €	Prader Willy-Ensemble stimulons Thibault	150 €	Croix Rouge Française	100 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Art'en ciel	50 €	La Prévention Routière	76 €
Guerluchon	235 €	Les Gamelles de l'amitié	200 €	Secours populaire	200 €
Amicale du Bourillon	255 €	Ass. Parents Investis	400 €	Ass Anc Maires Adjoints Loiret	50 €
Groupe scolaire Xavier Deschamps	6 897 €	U.C.P.S.	200 €		
Ciné Marcilly	200 €	Ensembles pour vous	200 €	TOTAL	39 393 €

À partir de cet exercice, la commune a l'obligation de séparer les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Budget eau



Budget assainissement



Évolution de l'endettement de la commune

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En cours au 1 ^{er} janvier	1 774 000	1 657 000	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000
Annuité	117 000	119 000	127 000	378 000	131 000	132 000	137 104
Emprunt			250 000*				500 000*
Endettement net au 31 décembre	1 657 000	1 538 000	1 661 000	1 283 000	1 152 000	1 020 000	1 382 896

* Emprunt 15 annuités pour travaux d'enfouissement et agencement centre bourg



Requalification du centre bourg, point d'avancement

Le 15 décembre dernier, nous étions nombreux à nous réunir à la salle Chantaloup pour découvrir le projet final de requalification du centre bourg. C'est finalement un projet aux contours élargis qui démarrera cette année. L'ambition d'apporter confort et sécurité aux usagers se traduit dans le choix des aménagements proposés, des posters de présentation, toujours visibles en mairie, ont permis de visualiser le projet dans son ensemble. La maîtrise d'œuvre a commencé les consultations des entreprises. Le planning détaillé de réalisation des premières tranches sera publié avant l'été.



Semaine du Développement Durable Édition 2022

L'année 2021 fut difficile dans la gestion de nos manifestations, le printemps nous avait toutefois offert un répit pour vous proposer la première édition de cet événement dédié aux enjeux environnementaux. Forts de ce premier succès, nous avons décidé de renouveler cette opération à l'automne 2022, du 12 au 21 novembre, sur le thème de « l'Arbre ». Le programme est en cours de réflexion et d'élaboration par la commission, mais nous pouvons déjà vous dire que des activités telles que des balades commentées, conférences, visite d'un arboretum... seront proposées. Nous envisageons également de poursuivre les actions avec le groupe scolaire pour sensibiliser les enfants notamment sur la plantation d'arbres. Enfin, une exposition photographique, organisée par la municipalité tous les 2 ans, sur le thème « L'arbre dans tous ses états », viendra clore cette semaine.

Focus zéro phyto

La loi « Labbé », publiée en 2014, avait déjà interdit aux collectivités l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) pour l'entretien des espaces publics (sauf exception pour, entre autres, les cimetières, terrains de sport). À compter du **1^{er} juillet 2022**, cette interdiction sera étendue et s'appliquera aux cimetières, terrains de sport et tout espace public, mais aussi aux propriétés privées à usage

d'habitation et aux jardins familiaux. L'équipe d'entretien de la voirie a modifié ses pratiques et respecte bien sûr ces obligations. La présence d'herbe sur l'espace public ne traduit pas un laisser-aller, mais témoigne bien de l'arrêt de l'utilisation des herbicides pour favoriser la protection de notre environnement. La sélection d'outils de désherbage efficaces demeure une préoccupation pour le personnel communal.

PLANTATIONS À L'ÉTANG COMMUNAL

Un large pan de la haie de thuyas malades à l'étang communal a dû être arraché. Cet hiver, l'équipe municipale a procédé à la replantation d'une

cinquantaine de plants, essentiellement noisetiers et arbustes d'ornement. Souhaitons le meilleur devenir à ces nouvelles plantations.



PETR

une nouvelle opportunité pour nos projets

Depuis le 1^{er} janvier 2022, notre Communauté de Communes des Portes de Sologne a intégré le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt (PETR) d'Orléans Loire Sologne. Cette démarche nous permet pour l'avenir de mettre en œuvre de nouveaux projets d'aménagement et de développement.

Cette structure compte 56 communes constituant 4 Communautés de Communes. Les missions du PETR sont de favoriser la réalisation des projets des acteurs locaux publics, privés ou associatifs. Différentes missions d'études ou de prospectives peuvent être engagées par ses soins dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, du



PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

paysage, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture ou des services à la population.

7 agents sont à disposition pour nous aider à mener à bien les projets. D'ores et déjà notre Communauté de Communes est engagée dans le Contrat Local de Santé (CLS), le programme LEADER (Fonds européens), le contrat d'objectif territorial sur les énergies renouvelables (COT ENR), le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et bénéficie à ce titre de subventions.

Dans l'attente du prochain CRST prévu en 2023, 697 000 € ont ainsi été inscrits au bénéfice de notre Communauté de Communes.

PADD : UNE ÉTAPE DANS L'ÉLABORATION DE NOTRE PROCHAIN PLAN D'URBANISME (PLUI)

Ce document expose les choix stratégiques sur une projection de 10 à 15 ans en matière de développement économique, d'équipement, d'environnement pour harmoniser la politique d'aménagement à l'échelle des 7 communes de notre Communauté de Communes.

6 axes structurent ce projet :

- **Concilier développement territorial et préservation de l'identité solognote**
- **Projeter un développement structuré par pôles et adapté au contexte local**

- 1 pôle majeur (La Ferté-Saint-Aubin),
- 2 pôles de proximité sous influence de la métropole (Ardon et Marcilly-en-Villette),
- 3 pôles de proximité de l'espace

rural (Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ménestreau-en-Villette),

- 1 Village avec service de proximité (Sennely).

- **Valoriser les atouts de la Sologne comme levier du tourisme vert**
- **Envisager une gestion durable et sécurisée des flux de circulation**
- **Diversifier le dynamisme économique des portes de Sologne de manière à favoriser la création d'emploi**
- **Accompagner le développement de projets structurants pour le territoire (pôle gare de La Ferté-Saint-Aubin et reconversion du site industriel de Limère à Ardon).**

Ensemble à Marcilly

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, nous avons formulé quelques propositions qui s'inscrivent dans une perspective d'aménagement durable.

Nous regrettons qu'aucune d'entre elles n'ait été prise en compte : c'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote du budget général.

Quelles étaient-elles ?

Pour engager la transition énergétique, réduire la consommation d'énergie et contribuer à l'autonomie énergétique :

- Établir un diagnostic énergétique des bâtiments publics,
- À l'instar d'autres collectivités, installer des panneaux solaires sur la salle Chantaloup, et/ou une ombrière sur le parking, installation qui pourrait être réalisée dans le cadre d'un projet citoyen.

Pour intégrer le principe de la « nature en ville » et tendre vers un éco-territoire :

- Planter des arbres fruitiers sur les chemins communaux et les espaces verts, apports naturels au cadre de vie et vecteurs de lien social,
- Organiser une journée citoyenne pour les planter.

Pour faire de la commune un lieu d'éducation « citoyenne » :

- Organiser des formations (à la sécurité incendie des habitations) et des sensibilisations (aux économies d'énergie, à la sobriété numérique).

Toutes ces propositions, en cohérence avec les objectifs exprimés dans le PADD en cours de finalisation, ne visent qu'à améliorer le mieux vivre à Marcilly-en-Villette.

La mobilité reste une préoccupation majeure dans nos territoires ruraux. La Communauté de Communes étant devenue au 1^{er} janvier « Autorité Organisatrice des Mobilités », quelle collectivité réalisera les liaisons douces qui assureront une connexion sécurisée pour les piétons et cyclistes entre le centre-bourg et les hameaux ? La Commune ou la Communauté de Communes ?

Pour dialoguer avec nous
ensemblemarcilly.canalblog.com

ZOOM SUR...

nos agents *communaux*

Ils travaillent le plus souvent en toute discrétion, qu'ils embellissent notre commune, qu'ils en assurent la propreté, remettent en état nos chemins, nos équipements publics ; qu'ils soient en charge de la restauration scolaire, du nettoyage au quotidien de nos salles publiques, de la désinfection de nos équipements en cette période de pandémie ; qu'ils veillent au bien-être nos enfants au périscolaire,



en leur proposant notamment diverses animations et sorties lors des accueils de loisirs ; qu'elles vous accueillent à la mairie, qu'elles soient à votre écoute et vous orientent dans vos démarches administratives ; ils sont tous la cheville ouvrière de notre belle commune, au service de la collectivité avec dévouement et disponibilité.

L'ÉQUIPE DE VOIRIE

- **47 km** de chemins à entretenir
- **600 tonnes** de calcaire en 2021 pour l'entretien de ces chemins
- **40 000 m²** d'espaces verts à entretenir (hors espace du Bourillon/parcours de santé) : tonte de pelouse et taille des haies



L'ÉQUIPE DU PÉRISCOLAIRE : ATSEM, AGENTS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

- **3 ATSEM** au service des enfants à l'école maternelle
- **180 repas** par jour servis au restaurant scolaire
- **6 503 m²** de bâtiments à entretenir au quotidien
- **250 masques** distribués par semaine aux agents depuis le début de la pandémie



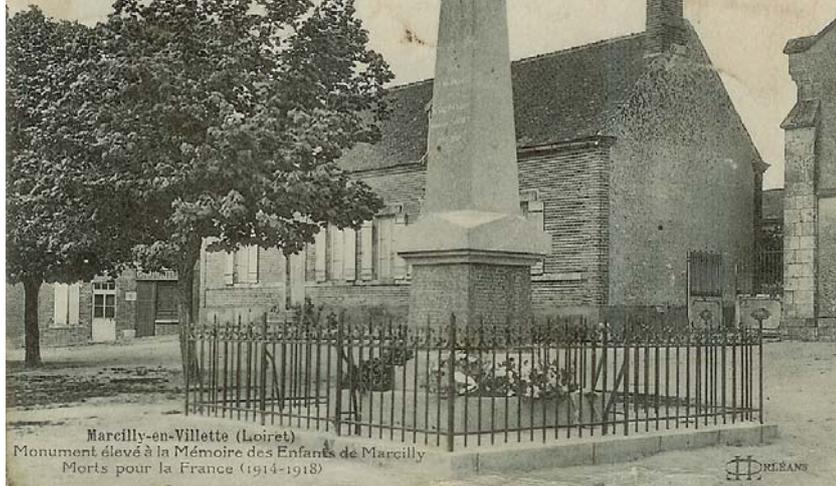
L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- **3 agents** à votre service
- **46 actes** d'état civil en 2021
- **158 dossiers** d'urbanisme en 2021
- **124 appels** téléphoniques sur 1 semaine



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- **Une quarantaine** d'enfants à l'accueil de loisirs des petites vacances
- **Une cinquantaine** d'enfants à l'accueil périscolaire matin et soir
- **5 animateurs** en rotation
- **4 semaines** d'ouverture du centre de loisirs en été



3 QUESTIONS À

Combien de noms sont gravés sur vos faces ?

Il y en a 92 répartis sur mes 4 faces, dont 58, soit plus de la moitié, uniquement pour la Première Guerre mondiale. On remarquera que 3 d'entre eux sont décédés en 1919 et 1920, donc après l'Armistice. On les a inscrits parce qu'ils sont morts des suites de leurs blessures. On y a ajouté, ce qui est très rare, les noms des morts de la guerre de 1870-1871, puis ceux de la Seconde Guerre mondiale, dont les 12 étudiants fusillés au Cerf-Bois, des guerres d'Indochine et d'Algérie. Le plus jeune de ces 92 morts avait 17 ans et le plus âgé 45 ans.

Quel a été votre coût ?

J'ai coûté 10 657,92 francs, soit environ 12 354,20 euros. J'ai été financé par la commune, l'État, mais aussi par 315 souscripteurs du village qui ont versé 4 320 francs ! Les dons vont de 100 francs à 0,5 francs (le salaire moyen d'un ouvrier est de 1,80F par jour), parce que chacun a tenu à participer, selon ses moyens, pour rendre hommage « Aux enfants de Marcilly-en-Villette morts pour la France », comme c'est inscrit sur une de mes faces.

Avez-vous encore un rêve à réaliser ?

La Grande Guerre devait être la Der des Der, mais cela n'a pas été le cas et la liste des « morts pour la France » s'est allongée. Aussi, je rêve qu'on n'ait plus jamais à ériger de monument comme moi, en France ou ailleurs, et surtout qu'on n'ait plus jamais à y graver de noms. J'espère que cela ne restera pas qu'un rêve...



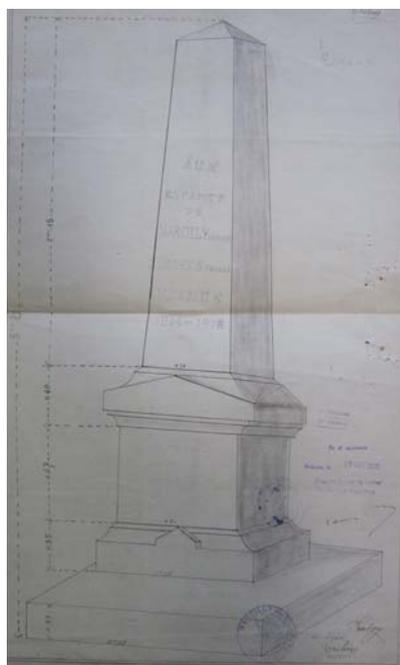
MONUMENT AUX MORTS

C'était il y a 100 ans !

Le 2 avril 1922 est une date importante dans la vie de notre commune. Alors que l'armistice mettant fin à la Grande Guerre, que l'on nommera plus tard la Première Guerre mondiale, a été signé le 18 novembre 1918, on m'inaugure, moi, le Monument aux Morts.

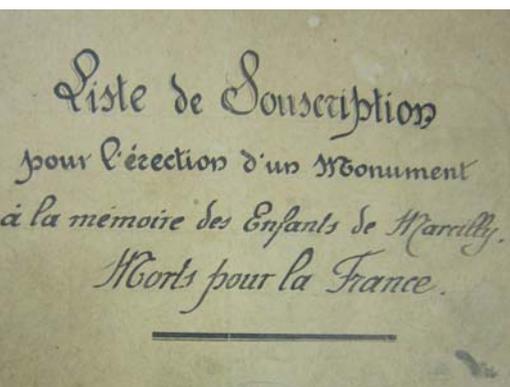
À Marcilly-en-Villette, ce sont 58 hommes qui ont perdu la vie pendant ce conflit alors que le village comptait 1412 habitants en 1911, soit environ 4 % de sa population.

Dès la fin des combats en 1918, un arbre est planté sur la place pour célébrer la victoire et un an plus tard, le 9 novembre 1919, le conseil municipal vote un premier crédit de 1500 francs et se penche sur ma construction : quelle doit être ma forme ? Où dois-je être érigé ? Sur la place ou au cimetière ? Une subvention est demandée à l'État



et une souscription est lancée auprès des habitants de la commune. La commande est passée le 12 juin 1921 à l'entreprise LAVOY-LABRU de Jargeau pour la création d'un obélisque gravé qui sera installé sur la place et entouré de grilles. Le 2 avril 1922, je suis inauguré avec tous les honneurs dus à mon rang.

Je suis toujours présent, j'ai perdu mes grilles, et malheureusement, beaucoup d'autres noms ont été ajoutés, mais je suis toujours très fier que toutes les cérémonies à la mémoire des morts pour la France se déroulent à mes pieds, 100 ans après...



Marcilly en Vilette

Fête des lapins

Dimanche 17 avril

à partir de 16h

au parcours de santé



Aidez le lapin à retrouver ses œufs de pâques

Pour tous les enfants jusqu'au CM2

Organisée par la mairie de Marcilly-en-Vilette